

Année 2007

Date de parution
Août

JOURNAL DE LA MUNICIPALITE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

NUMERO SPECIAL : HOMMAGE A JEAN CAMBOU

Jean Cambou, Maire de Villefranche de juin 1995 à mars 2001, nous a quittés le 27 juillet 2007 à l'âge de 72 ans.

Né le 21 mai 1935 à Cerbère, il épouse, le 28 septembre 1963 Georgette Levert, avec laquelle il élèvera cinq enfants : Jocelyne, Mario, Pascal, Cathy et Christophe. Ouvrier spécialisé dans la fabrication de lampes, les cours du soir qu'il suit parallèlement à son métier lui permettront de se réorienter dans la carrière de délégué médical, pour le compte de laquelle il sillonnera les routes de notre région.

En 1977, une nouvelle réorientation le voit acquérir le fond commercial du restaurant « Au Grill », où il officie en cuisine avec son fils Pascal pendant que son épouse Georgette s'active en salle, et ceci jusqu'à sa retraite, prise en 1995.

Élu Conseiller Municipal le 21 mars 1971 pour le second mandat de la municipalité Lannelongue, il prend notamment en charge les affaires scolaires, les activités sportives et les festivités dans le cadre du Comité des Fêtes. Il assume également pendant plusieurs années, la Présidence de l'Association des Parents et Amis de l'École de Villefranche de Conflent.

Réélu le 20 mars 1977, il est nommé deuxième adjoint aux côtés du premier adjoint Sébastien Lanes.

De nouveau réélu le 13 mars 1983 et le 25 mars 1989, il effectue ses troisième et quatrième mandat en qualité de premier adjoint.

De juin 1995 à mars 2001, il préside aux destinées de la commune en qualité de Maire, s'employant à préserver et poursuivre l'œuvre de Jean Lannelongue. Privilégiant l'écoute et le dialogue, il a consacré beaucoup de son temps et de sa générosité à notre commune et à ses habitants. Les dernières années de son existence auront été attristées par des soucis de santé, adoucis par les soins attentifs et dévoués de son épouse et de ses enfants, et la chaleureuse sympathie de ses amis du « banc des sénateurs ».

Homme discret, attentif et dévoué, Jean Cambou s'est pleinement investi dans ses responsabilités de Maire, et a pris place dans la longue liste des premiers magistrats qui ont contribué à façonner notre commune.

L'ACTUALITE DU DOSSIER UNESCO

Le vendredi 20 juillet a été marqué par une succession de manifestations majeures, toutes présidées par Mme le Maire et M. Christian Bourquin, Président du Conseil Général en présence d'élus des villages voisins

A 18 h, inauguration du Corps de Garde de la Porte d'Espagne. Cette belle construction de la fin du moyen âge a accueilli, pendant des siècles, les soldats chargés à la fois de contrôler les entrées dans la ville et d'assurer les rondes de surveillance sur les remparts. A cette fin, elle était en communication avec ces derniers par un passage longtemps muré et récemment rétabli par la Municipalité. Les visiteurs de nos remparts emprunteront désormais le même itinéraire que les sentinelles de jadis. L'aménagement de l'immeuble a été superbement réalisé par les entreprises Feijoo, Silva, Meunier, Schaeffer, Porcar, Milon, et Monin sur les plans de l'architecte Manuel Branco, et sous la vigilance de l'Architecte des Bâtiments de France. Le financement a été assuré pour l'essentiel (voir le dernier numéro de juillet du « Journal ») par une subvention européenne obtenue par l'Association pour le Patrimoine Frontalier Catalan au titre du programme Interreg III A « patrimoine militaire fortifié catalan ». Les remparts de notre cité disposent désormais d'un accès remarquablement valorisé et situé à un emplacement de choix. Deux belles expositions temporaires y ont déjà trouvé place :

- une de panneaux textiles présentant l'œuvre de Vauban à Villefranche de Conflent et réalisée par le Réseau Culturel Terres Catalanes
- une de photographies de Paul Delgado, consacrée à Mont-Louis, et réalisée par le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes (une autre du même photographe, consacrée à Villefranche de Conflent, est installée à Mont Louis)

A 18 h 15, au Bastion du Roi, présentation par Mme le Maire des travaux de restauration des remparts réalisés, en cours ou en projets, avec notamment le concours financier de l'État, du Conseil Général et du Conseil Régional. Un prochain numéro du « Journal » leur sera consacré

A 18 h 30, dans la galerie nord-est des remparts, présentation par M. Jean Reynal de la remarquable exposition de photos de Michel Castillo réalisée par lui-même avec le concours des services techniques du Conseil Général, et consacrée elle aussi à l'œuvre de Vauban à Villefranche et en Pays Catalan

A 19 h, à la salle des fêtes, réunion-débat, animée par Mme le Maire, M. le Président Bourquin et Guy Durbet, sur le dossier de candidature du Réseau des Sites Majeurs de Vauban à l'UNESCO, et sur les enjeux économiques et culturels qu'il induit. Une autre réunion-débat rassemblera, sur le même thème, partisans mais aussi adversaires de cette candidature, le samedi 15 septembre à 15 h, toujours à la Salle des Fêtes, dans le cadre des Journées Nationale du Patrimoine. Elle sera, là encore, ouverte à tous.

Vendredi 3 et samedi 4 août, au Bastion de Corneilla, le spectacle de danse et de contes consacré à « l'Infante », de Louis Bertrand, donné par la Compagnie « Spirale », avec le soutien du Conseil Général et de l'Association Culturelle de Villefranche, a été un plein succès, dû au talent des interprètes et à la qualité du cadre. A chaque fois, le nombre de places disponibles s'est avéré insuffisant.

Enfin, la communication autour de la candidature de Vauban à l'UNESCO, mise en place par la Municipalité avec le concours du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, du Conseil Général et du Parc naturel des Pyrénées catalanes. D'originales affiches et des sets de table ont été distribués en grand nombre. Des drops ont été installés sur la façade de la Mairie et aux portes de France et d'Espagne. Deux grands panneaux temporaires –ils seront retirés dans quelques mois– ont été mis en places sur les esplanades de ces deux portes. Deux panneaux « en Route pour l'UNESCO » ont été mis en place de part et d'autre de notre cité, sur la RN 116. Ils s'ajoutent aux deux autres panneaux de même format consacrés aux « Plus beaux villages de France » et déjà en place. Enfin, les affiches grand format « en route vers l'UNESCO » se déploient dans tout le département. A aucun moment de son histoire, Villefranche n'a été autant ni aussi bien signalée que cette année.

Extrait de l'Arrêté Préfectoral n°2751

Portant restriction provisoire en matière d'usage d'eau

ARTICLE 1

Les conditions climatiques et hydrauliques de l'année en cours appellent les mesures suivantes de régulation de l'usage de l'eau, en concordance avec les dispositions de l'arrêté cadre susvisé définissant les modes de gestion d'une sécheresse pour le département des Pyrénées-Orientales.

ARTICLE 2

Les restrictions d'usage indiquées ci-après sont valables, quelle que soit l'origine de l'eau. Sur l'ensemble du territoire des Pyrénées-Orientales :

- L'arrosage des **pelouses dans les espaces verts publics et privés** (parcs, ronds-points, jardins d'agrément ...), **est interdit**.
- L'arrosage des **autres espèces végétales (arbustes, massifs floraux ...)** dans les **espaces verts publics et privés (parcs, ronds-points, jardins d'agrément)**, **est interdit de 08 heures à 20 heures**. Les dispositifs d'arrosage des espaces verts publics et privés (parcs, ronds-points, jardins d'agrément) devront être adaptés, de manière à n'assurer l'arrosage que de ces plantations, à l'exclusion des pelouses.
- L'arrosage des **jardins potagers est interdit de 08 heures à 20 heures**.
- L'arrosage des **stades et espaces sportifs est autorisé uniquement entre 18 heures et 20 heures** (Pour les golfs, les départs et greens pourront être également arrosés entre 10 heures et 12 heures, pour les besoins phytosanitaires).
- Les utilisateurs privés ou publics désirant réutiliser les eaux usées après traitement pour l'arrosage d'espaces verts devront se rapprocher du service de la Police de l'Eau.
- **Le lavage des véhicules, hors des stations professionnelles, est interdit**, sauf pour ceux ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires), ou techniques (bétonnières, bennes de ramassage des ordures ménagères, véhicules de transport en commun ...) et pour les organismes liés à la sécurité.
- **Le prélèvement d'eau**, en vue du remplissage ou du **maintien à niveau des étangs de loisirs à usage privé, est interdit**.
- **Le lavage des voiries est interdit**, sauf impératif sanitaire ou sécuritaire, **à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques**. Le remplissage des balayeuses à partir d'eau de la nappe superficielle sera à privilégier, par rapport à l'eau du réseau public.
- **La vidange des plans d'eau** de toute nature dans les cours d'eau **est interdite** sauf pour les barrages de Vinça, Agly, Bouillouses, Villeneuve-de-la-Raho, Lanoux, Matemale et Puyvalador.
- **Les fontaines publiques** (à fonction décorative) fonctionnant en circuit ouvert, **doivent être fermées**.

Il est, par ailleurs, recommandé aux collectivités gestionnaires, ainsi qu'aux particuliers concernés :

- de reporter à une période plus favorable les chantiers d'espaces verts privés ou publics,
- d'équiper les bornes fontaines de puisage d'eau ainsi que les lavoirs publics, d'un dispositif de fermeture (bouton poussoir ou similaire),

Les eaux de lavage des filtres de piscines peuvent être réutilisées, moyennant un traitement approprié pour l'arrosage des espaces verts, dans les conditions prévues au présent article.

ARTICLE 3

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté est passible d'une contravention de 5^{ème} classe d'un montant pouvant s'élever à 1500 € et 3000 € en cas de récidive.

ARTICLE 4

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Ces dispositions resteront applicables jusqu'au 15 septembre 2007, sauf retour à une situation hydrologique normale. Elles sont susceptibles d'être modifiées par arrêté préfectoral en fonction des conditions locales et de l'évolution de la situation hydrologique.



Jean CAMBOU, présentant la plaque en marbre rose de la Rue Saint Jean